

QUE PENSER DE "L'ÉLEVAGE BIOLOGIQUE" ?

WHAT TO THINK ABOUT THE ORGANIC FARMING OF LIVESTOCK ?

INTRODUCTION

par Gilbert Jolivet^(*)

Aborder le thème de cette séance sous une forme interrogative, "Que penser de l'élevage biologique ?", ce n'est, ni vouloir faire ultérieurement le panégyrique de cette nouvelle modalité d'élevage, ni, à l'inverse, s'attacher à en condamner la spécificité. Un souci de présentation critique équilibrée nous anime. Il convient d'éviter le parti pris sur un sujet qui prête à controverses, qui ne manque pas de susciter, soit des engouements marqués par l'enthousiasme de l'écologisme, soit des rejets justifiés par les aspects dogmatiques, certains estiment même obscurantistes, que revêtirait ce type d'élevage.

Le terme "élevage biologique" peut choquer parce que c'est un truisme. Mais il faut l'admettre, comme est reconnue aujourd'hui la notion d'"agriculture biologique" ou d'"agrobiologie" depuis que celle-ci a été introduite, en 1988, dans la loi qui définit ce mode particulier de production agricole. À cet égard, on peut légitimement s'interroger sur le bien-fondé de donner une primeur à l'élevage alors que celui-ci s'inscrit dans la globalité du domaine d'une agriculture biologique fondée, non seulement sur l'exclusion des produits chimiques de synthèse, mais sur une fertilisation organique dans un système associant précisément polyculture et élevage. Ne convenait-il pas de présenter d'abord les fondements de l'agriculture biologique et les réalités de son exploitation avant d'évoquer les productions animales qui en relèvent ?

Trois raisons nous ont conduits à une présentation qui semble peu logique. D'abord, il est apparu opportun d'engager sans tarder l'Académie d'Agriculture à débattre d'un phénomène dont la résonance sociale ne peut laisser indifférent. Le "bio", s'il est permis d'utiliser cette contraction lapidaire familière, est sans doute davantage porteur de rêves que d'assurances tangibles sur la qualité des produits qui portent ce label. Il n'empêche qu'un certain nombre de consommateurs, les organisations professionnelles agricoles, des distributeurs lui portent un réel intérêt que les responsables politiques n'ignorent d'ailleurs plus. Pourquoi ne pas lancer le débat en abordant les questions posées par les productions animales ? C'est une façon d'inciter à le reprendre assez vite sur les productions végétales et sur les modalités agronomiques qui constituent le fondement de l'agriculture biologique.

Il est une autre justification : celle de tenir compte d'une perception nouvelle de l'élevage par nos concitoyens. Les récentes crises sanitaires ont entraîné les consommateurs, insurances médiatiques aidant, à s'inquiéter de pratiques estimées trop intensives, à suspecter l'alimentation animale d'usages incompatibles avec la conduite d'animaux qui ne devraient trouver leur équilibre, leur bien-être et n'assurer la qualité de leurs produits que dans des modalités d'exploitation dites naturelles.

Il ne s'agit pas de se prononcer d'ores et déjà sur le bien-fondé de ces positions, mais il faut admettre la réalité socio-économique de ces attitudes critiques à l'égard de pratiques d'élevage jugées polluées par des technologies "barbares". D'où la tendance à privilégier des modes de

^(*) Membre de l'Académie d'Agriculture. Directeur de recherches honoraire de l'INRA, ancien président du Centre national d'Études vétérinaires et alimentaires (CNEVA).

production, ceux qu'offrent précisément l'élevage biologique, censés respecter les caractéristiques éthologiques foncières de chacune des espèces en cause.

Enfin, c'est notre troisième argument, la publication assez récente d'une réglementation européenne applicable à l'élevage biologique, assortie de quelques modulations propres à la France, donne à ces productions animales particulières un statut, fait de droits et de nombreuses exigences, dont les incidences sont telles qu'il mérite bien de retenir notre attention.

C'est précisément sur ces aspects réglementaires qu'il est apparu logique d'ouvrir la présentation du sujet. Un produit animal qui se réclame de l'agrobiologie reçoit une estampille officielle qui répond à une obligation de moyens. Des résultats significatifs en termes de qualité sanitaire, nutritionnelle, organoleptique devraient en découler. Les acheteurs le présument. Il y a bien là une source de malentendu, notons-le dès à présent, puisque la réglementation officielle ne fait pas obligation de résultats sur la valeur du produit final - sans doute parce qu'ils sont difficiles à définir-. Il revient à Madame **Tissot**, en charge de ces questions à la Commission européenne, de vous dessiner le cadre réglementaire fixé aujourd'hui pour ce type d'élevage.

Beaucoup ont regretté que se bâtisse un vaste édifice réglementaire, impliquant des contrôles attentifs, impartiaux, souvent onéreux, sans que des arguments scientifiques dûment validés justifient des interdits d'apparence dogmatique et des techniques inspirées davantage par l'empirisme que par la rationalité. Aussi, pendant longtemps, des organismes scientifiques comme l'INRA n'ont-ils vu dans les agriculteurs biologiques que de ténébreux et archaïques pourfendeurs d'une agriculture moderne, par ailleurs puissante et novatrice. D'où le désintérêt de l'institution scientifique pour l'agrobiologie, celle-ci, de surcroît, se tenant à l'écart des organismes officiels accusés de ne pas vouloir sortir des voies tracées pour favoriser l'agriculture qualifiée de conventionnelle.

Une évolution s'est faite. Les attitudes des uns et des autres sont moins crispées. L'agriculture biologique *sensu stricto* et l'élevage biologique s'inscrivent maintenant dans les thématiques de l'INRA. Bertil **Sylvander** nous exposera la façon dont l'établissement auquel il appartient s'engage dans des recherches d'ordre systémique sur ces nouvelles modalités agricoles.

Enfin, nous avons souhaité qu'un homme de terrain, assurant la surveillance sanitaire d'élevages biologiques autant que d'élevages traditionnels, puisse faire part de son expérience. Frédéric **Decante**, vétérinaire en Lozère, portera un regard partagé sur l'application des règles qui s'imposent à ces nouveaux élevages.

Au terme de ces exposés et des débats qu'ils susciteront, notre confrère Bernard **Denis** nous donnera, avec sa compétence de zootechnicien, une vision conclusive sur l'image, l'évolution, l'avenir de ces modalités particulières d'élevage.